

**ESPACE SANTE**

**Le Pôle Santé** est situé au rez-de-chaussée de la **Résidence U**, ouvert tous les jours (sauf week-end et vacances scolaires) :

- ✓ **du lundi au jeudi : 08h-16h**
- ✓ **vendredi : 8h-15h30**

Téléphones : **04.72.18.64.01**  
**06.72.15.74.78**

**Madame Catherine Giraud , infirmière assure :**

- l'accueil
- les urgences
- les soins courants, pansements, ablations de fils
- les traitements injectables prescrits par votre médecin
- les orientations vers les structures médicales spécialisées
- la réponse à vos demandes de renseignements ou d'entretiens
- les formations PSC1 (gestes de premiers secours)

**Le Docteur BUSSIERE, médecin de prévention, est présent le lundi de 09h à 13h30. Il réalise des visites médicales de dépistage et de prévention pour les étudiants nouvellement arrivés à l'Ecole.**

N'hésitez pas à prendre contact avec lui tout au long de votre scolarité si vous en ressentez le besoin.

**Marie DE ROCQUIGNY DU FAYEL , psychologue, est présente le mercredi de 13h à 19h.** Elle reçoit les étudiants sur rendez-vous, pris à l'infirmerie.

**Pour tout problème d'ordre social, financier, administratif ou familial, vous pouvez vous adresser au Service Social du CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires, 59 rue de la Madeleine, Lyon 7e) au 04.72.80.13.25 pour rencontrer l'assistante sociale, Mme Evelyne GABRIEL .**

Au cours du premier trimestre, 3 permanences sociales sont proposées à l'Ecole centrale par l'assistante sociale du CROUS .Vous serez informé par mail des dates de ces permanences et vous pourrez prendre rendez-vous à l'infirmerie.

L'infirmière peut, à titre exceptionnel, délivrer des attestations de passage à l'infirmerie, à transmettre au Service Scolarité pour justifier l'absence en cours obligatoire sur un créneau de 2 heures.

Vous devez venir impérativement à l'infirmerie au moment même de l'absence de cours afin que votre état de santé puisse être constaté par l'infirmière et qu'elle vous donne des conseils en santé ou vous dispense si besoin.

**Pour une absence supérieure à 2 heures, il faudra fournir un certificat médical.**

L'infirmière peut prêter du matériel (béquilles, badges d'ascenseur). Il doit bien entendu être rapporté à l'infirmierie dès que son usage n'est plus indispensable. Sinon, ce matériel vous sera facturé (ne pas le passer à un autre étudiant sans en informer l'infirmierie).

**EN CAS D'URGENCE en dehors de la présence de l'infirmière :**

- ✓ **faire appel au 15 : SAMU**
- ✓ **informer la loge (04.72.18.63.00)**

**Des téléphones rouges situés à chaque étage permettent de joindre directement le service d'urgence.**

**Cinq défibrillateurs se trouvent à disposition à la loge d'accueil, au foyer des étudiants, aux bâtiments H9, H10 et au gymnase.**

**Vous devez remettre à l'infirmierie :**

- ✓ **1 dossier médical pré-rempli avec une photo collée (partie imprimée en italique uniquement).**
- ✓ **1 photocopie du carnet de vaccinations (les étudiants étrangers doivent fournir également un certificat médical rédigé en anglais, attestant de toutes les vaccinations reçues depuis la naissance) et impérativement agrafée au dossier médical.**

**BONNE RENTREE – BONNE SANTE**